



Objet : PARAINAGE : REGLEMENT

Recommandez nos services à vos proches et recevez des cadeaux bien mérités !

1. CREEZ VOTRE CARTE DE MEMBRE

Demandez par mail votre carte de membre à contact.colmar@magnacarta.fr.
Connectez-vous ensuite sur votre espace membre depuis notre site web :
www.PatrimoineConsultantColmar.fr en haut à droite via le cadenas.

Cet espace vous donne accès à :

- votre compte parrainage
- vos comptes consolidés

2. ENVOYEZ VOTRE CONTACT

Envoyez le nom de votre filleul(le) à contact.colmar@magnacarta.fr en indiquant si possible les sujets qui pourraient l'intéresser (immobilier, retraite....).

Une fois la signature d'un contrat de votre filleul(le) chez nous, votre compte sera automatiquement crédité.

Vous pourrez alors transformer vos points en carte-cadeau ou en faire don à l'association sélectionnée.

1 point = 1 €

Exemple :

Immobilier : 300 points

Girardin Industriel : 1% de la souscription. Ex : 10 000 € de souscription = 100 points

Assurance Vie, PEA, Compte Titres, FCPI - FIP, PERP : Montant versé * 0.1% Ex : 100 000 € de souscription = 100 points

Assurance de Prêt : 1 dossier = 10 points

SCPI : 1% de la souscription. Ex : 10 000 € de souscription = 100 points

3. DEMANDEZ VOTRE CARTE CADEAU

Le client pourra convertir ses points dans la première quinzaine du mois suivant en carte-cadeaux en nous indiquant sa demande par mail via son espace membre.

Plus de renseignements ?

Contactez nous par mail à contact.colmar@magnacarta.fr.

